

le 24 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DICOM 1025 Avenant à la convention de parrainage Mastercard.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de l'avenant à la convention de parrainage avec Mastercard, joint en annexe ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de l'avenant à la convention de parrainage avec Mastercard soutenant l'exposition «Paris Magnum, La Capitale par les plus grands photoreporters ».

Article 2 : Sont approuvées les modalités de l'avenant à la convention de parrainage avec Mastercard relative à l'exposition « Paris Magnum, La Capitale par les plus grands photoreporters », joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ledit avenant.

Article 4 : Les recettes correspondantes au parrainage de Mastercard seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2014, chapitre 74, compte-nature 74-78 fonction 023.